



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 081-218102572-20230327-2023DEL05-DE

Date de la convocation
21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/05

Présents : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, M. CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mrs BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, M. SALOMON, Mme COUPLET, MASSON, SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme GHODBANE pouvoir à M. JALBY

Excusés : Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

Secrétaire : M. BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Le compte administratif 2022 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 089 590,74 €.

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2022 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Je soumetts à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 1 089 590,74 €
 Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 188 561,38 €
 Solde des restes à réaliser : 107 877,07 €
 Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 80 684,31 €

Adopté à l'unanimité

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 80 684,31 €
 Report du résultat en section de fonctionnement : + 1 008 906,43 € (1 089 590,74 € - 80 684,31 €)
 Report du résultat en section d'investissement : - 188 561,38 €

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068 du budget principal 2023 pour un montant de + 80 684,31 €

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2022 au compte 002 du budget principal 2023 pour un montant de + 1 008 906,43 €

DECIDE le report du résultat d'investissement 2022 au compte 001 du budget principal 2023 pour un montant de - 188 561,38 €

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 29 mars 2023
 David DONNEZ,
 Maire,

